

# HAUTS-DE-SEINE - HAUTS-DE-SEINE

## SOCIÉTÉS

### CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES

10/11/2021

566081

#### TOTAL GABON

Société Anonyme avec Conseil d'administration  
au capital de 76 500 000 dollars US

Siège social : **Boulevard Hourcq - Port-Gentil BP 525 (République gabonaise)**  
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011

#### Avis de convocation

##### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Les actionnaires de la Société Total Gabon sont convoqués en Assemblée générale mixte le **25 novembre 2021 à 9 heures**, dans les bureaux de Total Gabon, Boulevard de l'Indépendance, à Libreville (Gabon), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

##### **I – De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire**

- Ratification de la cooptation de deux administrateurs

##### **II – De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**

- Changement de dénomination sociale et modification des statuts

##### **III – De la compétence commune de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire**

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts seront mis à la disposition des actionnaires, pour consultation, au siège de Total Gabon, Boulevard Hourcq, à Port-Gentil (République gabonaise), durant les quinze (15) jours qui précéderont l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège de la Société à Port-Gentil ou auprès de son mandataire BNP Paribas Securities Services, au moins trois (3) jours avant la réunion, soit leurs titres, soit le récépissé de dépôt auprès d'un intermédiaire financier (établissement bancaire ou société de bourse).

Les actionnaires désirant se faire représenter devront déposer, en sus du document précédent, leur pouvoir auprès de la représentation de la Société à Libreville (Immeuble Total Gabon – Division Gouvernance) ou auprès de BNP Paribas Securities Services, trois (3) jours au moins avant la date de la réunion.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance dans les conditions prévues par les statuts. Un formulaire de vote par correspondance sera adressé par la Société à tout actionnaire qui en fait la demande et qui justifie de sa qualité d'actionnaire comme indiqué ci-dessus.

Un communiqué de presse sur le résultat du vote des résolutions sera mis en ligne sur le site internet de Total Gabon après l'Assemblée générale.

Cette annonce est complémentaire de l'annonce légale faite au Gabon dans le journal l'Union.

Le Conseil d'administration.